

## LBFCTT - Echancier financier 24/25

Les deux premiers acomptes se feront sur un pourcentage de la somme totale réglée par les clubs sur la saison N-1 (Affiliations, réaffiliations, licences et engagements au critérium fédéral). Deux autres factures seront établies avec les chiffres réels en 04/N et au 06/N

DESIGNATION	DATE D'ECHEANCE
<b>ACOMPTE N°1 : 40 % du montant total des versements de la saison 2023/2024</b>	<b>18/10/2024</b>
<b>ACOMPTE N°2 : 40 % du montant total des versements de la saison 2023/2024</b>	<b>16/12/2024</b>
<b>FACTURE N°1 : POINT FINANCIER AU 15/03/2024 (Affiliations, licences, critérium fédéral)</b>	<b>04/04/2025</b>
<b>FACTURE N°2 : POINT FINANCIER AU 30/06/2024 (Affiliations, licences, critérium fédéral)</b>	<b>18/07/2025</b>